

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DU TERRITOIRE « LORRAINE » 2023
Départements 54, 55, 57 et 88
DRESSAGE CLUB ET PONEY
EPERON DE NANCY 18 mai 2023
Vandoeuvre les Nancy Brabois

Le règlement du Championnat de Meurthe et Moselle a pour référence le règlement des compétitions de la FFE 2023 (dispositions générales et spécifiques à chaque discipline) auquel s'ajoutent les points suivants :

Participation des cavaliers

Ouvert à tous les cavaliers ayant une **licence de compétition 2023 avec certificat médical et autorisation parentale validés à la FFE.**

Seuls les cavaliers possédant une licence de compétition 2023 **dans un club des départements 54, 55, 57 ou 88 ou domiciliés dans l'un de ces départements** seront pris en compte pour le titre de Champion du territoire « Lorraine »

Engagements

Engagements SIF par Internet.

Pas d'engagement sur le terrain

Participation aux Championnat

Dans **chaque championnat, un cavalier peut s'engager avec plusieurs équidés**, mais il doit **IMPERATIVEMENT** déclarer **celui avec lequel il court ce championnat AVANT le début de l'épreuve.**

Cette DECLARATION devra se faire au JURY, sous peine d'élimination du classement du Championnat.

De préférence, les déclarations se feront par courriel (championnat.lorraine@gmail.com) avant le mardi 16 mai 18h.

Un **même COUPLE** cavalier/équidé ne **peut participer qu'à un seul championnat.**

Les cavaliers les engagés après un changement de monte ou un changement d'équidé ne participent pas au classement du Championnat.

Remise des prix

▪ **Epreuves**

Le nombre de classés est établi en fonction du nombre de partants dans l'épreuve (1 classé pour 3 partants)

Pour chaque épreuve, tous les concurrents classés sont appelés à la remise des prix (coupe, plaque, flot au 1er et plaque, flot pour les suivants)

▪ **Championnat**

Les 3 premiers de chaque Championnat sont appelés à la remise des prix (coupe, plaque, flot, cadeaux)

Ils se présentent à cheval/poney, accompagnés d'une personne pouvant tenir le cheval/poney

Présence obligatoire des concurrents appelés à la remise des prix **en tenue complète d'équitation ou en tenue club.**

Identifications et vaccinations

Les concurrents doivent être en mesure de présenter le livret signalétique attestant que l'équidé participant aux épreuves est à jour des vaccinations et pucé.

En cas de contrôle, le livret doit être présenté avant le début des épreuves. La non présentation du livret signalétique entraînera la non participation de l'équidé pour toutes les épreuves du concours

Conditions spécifiques

Les cavaliers et le public sont tenus de respecter les limites de l'enceinte du concours.

Le casque aux normes EN 1384 est OBLIGATOIRE pour tout cavalier à poney ou à cheval, dans l'enceinte du concours.

Les chiens doivent être tenus en laisse.

Le président du concours se réserve le droit de disqualifier tout concurrent qui ne respecterait pas ces conditions.